



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche

La Ville demande la collaboration de la Santé publique et du ministère de l'Environnement pour la levée de l'avis d'ébullition préventif

Shawinigan, le mercredi 22 décembre 2021 – Tel qu'indiqué dans le protocole soumis à la Direction de la Santé publique (DSP), la Ville de Shawinigan a transmis hier les résultats de son échantillonnage d'eau chlorée qui est distribuée dans le réseau d'eau potable desservi par le lac à la Pêche. Ces échantillons ont été pris à la suite d'une période de fonctionnement de deux semaines du poste de chloration.

Ces résultats démontrent une qualité d'eau comparable à celle distribuée jusqu'en décembre 2019, soit avant la phase de démarrage de la Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche (STELAP).

« Nous savons très bien que l'eau chlorée peut contenir un taux de THM supérieur à la norme. D'ailleurs, depuis une dizaine d'années, nous informons nos citoyens de leur présence dans l'eau potable par des communiqués de presse, des articles dans le Bulletin municipal et sur notre site Web. C'est notamment pour cette raison que nous travaillons sans relâche pour compléter nos installations de filtration. Toutefois, la présence des THM n'a jamais exigé un avis d'ébullition préventif comme celui qui est actuellement demandé par la Direction de la Santé publique », explique Yves Vincent, directeur général de la Ville de Shawinigan.

« Le maintien de cet avis d'ébullition préventif a des conséquences importantes pour notre population. Nos équipes ont tout mis en œuvre pour redonner une eau de qualité comparable à celle que nous avons distribuée jusqu'en décembre 2019. Et nos échantillons confirment que nous avons réussi. C'est certain que nous sommes déçus de cette décision de la DSP », ajoute le maire Michel Angers.

Considérant qu'il y a actuellement 31 réseaux d'eau potable desservant 24 municipalités au Québec qui distribuent une eau de surface sans qu'il y ait un avis d'ébullition préventif, la Ville s'attendait à un traitement équivalent.

La Ville demande donc la collaboration de la DSP et du ministère de l'Environnement pour trouver une solution afin d'autoriser, le plus rapidement possible, la levée de l'avis d'ébullition préventif actuellement en vigueur pour les secteurs Saint-Gérard-des-Laurentides, Shawinigan, Shawinigan-Sud et Lac-à-la-Tortue.

Rappelons que depuis la phase de démarrage de la Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche en janvier 2020, les membranes de filtration se colmatent au point où la capacité de production d'eau potable se trouve limitée. Pour éviter de se retrouver dans une situation où la production d'eau potable serait compromise à la suite de l'arrêt de la STELAP, la Ville de Shawinigan a mis en place un plan alternatif afin de s'assurer de poursuivre l'alimentation en eau des citoyens concernés. Une station de chloration a été mise en marche et un avis d'ébullition préventif est en vigueur depuis le 2 décembre pour les citoyens des secteurs concernés en raison du changement de procédé d'alimentation en eau.

Le 1^{er} décembre dernier, la Ville de Shawinigan remettait à la Direction de la Santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec un protocole d'échantillonnage visant la levée de l'avis d'ébullition préventif à la suite de la mise en marche de la station de chloration. Depuis, des tests effectués par la Ville de Shawinigan présentent des résultats similaires à ce qu'on retrouvait à Shawinigan jusqu'en décembre 2019.

La Ville de Shawinigan n'a reçu que vendredi dernier un avis de la DSP sur le protocole envoyé le 1^{er} décembre.

Dans l'attente d'une révision de la décision de la Santé publique, la Ville n'a d'autre choix que de maintenir l'avis d'ébullition préventif.

– 30 –

Source :

Andrée-Anne Trudel

Service des communications et des relations avec les citoyens

Ville de Shawinigan

819 536-7200